

THEATRES

CRESCENT.

La troupe "Baldwin Players" qui a ouvert la saison 1915-16 au Théâtre Crescent, présente à la matinée et au spectacle du soir, la comédie décapante "Stop Thief" de Cohen et Harris qui a eu un succès fou au "Gaiety Theatre" de New York.

ORPHEUM.

Blanche Walsh et sa troupe d'acteurs de talent représentent "The Spoils of War" dont le thème fait ressortir d'une façon sensationnelle le rôle et les souffrances des femmes en temps de guerre.

On applaudit les musiciens célèbres, Claudius et Searlet, maîtres du banjo, et dans un excellent comédie, intitulée "Neighbors", les artistes Walter Leroy et Emily Lytton, puis les excellents chanteurs George W. Barry et Maud Wolford, les patineurs experts et gracieux, les "Bijoux", les bicyclistes, Mortimer McRae et Gertrude Clegg.

Les Manœuvres Allemandes aux Etats-Unis.

La "Gazette de Lausanne" donne des détails fort intéressants sur les manœuvres allemandes aux Etats-Unis: "Il est prouvé, dit ce journal, que l'Allemagne a mené dans le Nord-Amérique, avec un incroyable absence de scrupules la campagne de corruption qui a échoué en Italie. Ecrivains, journalistes, conférenciers, soudeurs, journaux achetés, cinématographes affermés, fomenteurs de grèves largement entretenus pour accomplir leur coupable métier, l'Allemagne ne négligeait rien. Un de ses agents, nommé Albert, se distinguait par un zèle d'ailleurs imprudent. Son cas est détestable, l'Allemagne a fait le possible et l'impossible pour couper court à la production de projectiles en faveur des Alliés. Un rapport signé par l'attaché militaire d'Allemagne à Washington, montre aussi les manœuvres engagées pour faire cesser le travail dans une usine où se fabriquaient les gaz asphyxiants destinés aux Alliés. Enfin le gouvernement Allemand avait réussi à mettre la main sur une fabrique de produits explosifs travaillant pour ses adversaires. Il était entendu que ces explosifs ne seraient jamais livrés.

Un Vœu de Rodins.

Récemment le sculpteur belge, M. Léon Rodin rendait visite à Rodin, dans son atelier de la rue de Valenciennes, en cet hôtel de Biron tout peuplé de souvenirs. Reçu avec amitié par le célèbre artiste, il put étudier les œuvres du statuaire qui ornaient le studio. Une conversation s'engagea, et Rodin prononça les paroles suivantes: "Que nous sommes peu de chose à côté de la sublime grandeur de votre Roi et combien je serais heureux d'être celui qui sera désigné pour glorifier son œuvre."

Nouvelles de St-Bernard

Circulation interrompue. Le pont-mouvant sur le Canal de La Borgne est fermé pour cause de réparations. Le travail sera achevé samedi. La navigation seulement en est affectée. Le service du Louisiana Southern Railway ne sera pas interrompu.

Partie de Baseball. Le club de baseball de St-Bernard a été battu par le club de St-John, les points étaient 4-2. Les jeunes gens de St-Bernard néanmoins jouèrent une belle partie et furent complimentés par les vainqueurs.

Mariage. Le mariage de Philip J. Bowley et Mlle Violet J. Latil, jeunes gens bien connus d'Arabi, a été célébré, lundi dernier, à l'église de l'Immaculée Conception à la Nouvelle-Orléans. Le jeune couple a reçu les félicitations de nombreux amis.

Le Bureau des Ecoles. L'office du Bureau des Ecoles Publiques de la paroisse dans la nouvelle bâtisse de la cour sera meublé prochainement. Cela complètera l'aménagement du Palais de Justice. Le surintendant des écoles a placé avec une maison de commerce de la Nouvelle-Orléans la commande des installations et des meubles.

Affaires d'Education. Mlle Lillian Nunez et Elvira Torres sont parties, lundi, pour suivre les cours de l'école normale à Natchitoches. M. Benjamin Messa, un cadet de l'Université de la Louisiane, s'est rendu à Baton-Rouge pour conduire un examen spécial de professeurs.

Souvenir d'un diplomate russe.

Un diplomate russe raconte dans ses mémoires qu'un jour, à Berlin, au cours d'une conversation à laquelle prenait part de Moltke, l'ambassadeur de France, l'ambassadeur d'Italie et plusieurs autres personnages officiels, quelqu'un vint à parler du génie et affirma que l'esprit humain pouvait donner à n'importe quel cachet d'art et mettre en tout une idée. De Moltke était d'un avis contraire et, arrachant un cheveu de sa tête, il le tendit à son interlocuteur, le priant de faire de ce cheveu quelque chose justifiant sa thèse. Un mois plus tard, de Moltke recevait de Paris une épingle de cravate qui représentait l'aigle impérial tenant dans ses serres le fameux cheveu aux extrémités duquel étaient attachés deux gouttelettes d'argent portant gravé, l'une: "Alsace", l'autre: "Lorraine."

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL. Observations prises mardi à 8 heures du soir. MERCREDI 15 septembre 1915. Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs — Temps clair; vents légers du sud-est.

Table with 4 columns: Temps, Vent, Pluie. Rows for 7 a.m., 9 a.m., 11 a.m., 1 p.m., 3 p.m., 5 p.m.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI

Suite de la 1ère page.

Yazoo City, 11 septembre. — H. W. McCormick, secrétaire de la mairie, est suspendu des ses fonctions par le maire, qui a découvert un déficit de plus de neuf cent dollars dans les comptes de la municipalité tenus par McCormick. Le secrétaire étant sous un cautionnement de garantie, le montant soustrait sera remboursé à la ville.

Aberdeen, 11 septembre. — Le major S. A. Jones, doyen de la presse de Mississippi, éditeur du journal "Aberdeen Examiner", est mort ce matin, âgé de 70 ans. Il était très aimé dans tout l'Etat de Mississippi.

Ruleville, 11 septembre. — W. A. Dyer et Samuel Toney se sont tués mutuellement sur la rue ce matin, dans un duel au revolver. Ils ont fatalement vidé une ancienne querelle.

Columbus, 14 septembre. — L'église méthodiste de Crawford, Miss., petite ville 20 milles au sud de Columbus, a été frappée par la foudre hier soir et consumée.

Du "Figaro": "Nous devons à l'Exposition de San-Francisco la plus belle plaquette qui ait été gravée depuis que Doty et Chaplain ne sont plus."

Le comité français des expositions à l'étranger avait demandé au maître Louis Botte une médaille commémorative, et ce dernier terminait hier une composition qui restera certainement parmi les chefs-d'œuvre du genre.

Le bas-relief de face de M. Louis Botte évoque le miracle de la renaissance si rapide de San-Francisco, ruinée par l'effroyable tremblement de terre de 1906, réédifiée en quelques années et affirmant sa vitalité, son énergie et sa prospérité reconquises, par l'admirable exposition de 1915: une noble et puissante figure de femme, écartant le suaire qui la voilait, se dresse d'un amas de ruines, et sous sa main naît un chêne qui bientôt étendra au loin sa large ramure sur l'immense ville reconstruite, que l'on voit en panorama à l'horizon.

Le bas-relief de revers précède, en épiquetage, l'achèvement du canal de Panama, la silhouette de l'Exposition et l'œuvre du comité français.

La Monnaie frapperait en argent et bronze cette remarquable plaquette pour son musée.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & Co., Ltd.



Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs. 1108-1112 RUE NORD REMPARS. PHONE HEMLOCK 408.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL. Départ de NEW YORK pour BORDEAUX. CHICAGO: 15 septembre, 3 p. m. LA TORRAINE: 18 septembre, 3 p. m. ESPAGNE: 2 octobre, 3 p. m. ROCHEFORT: 9 octobre, 3 p. m. Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GENERAL, 202 rue Commerce, Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Une vraie Villégiature Préparée



AGENT DES BILLETS 229 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'ouest au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS (Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salot, pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminal à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 6:35 p. m. Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 2000.



Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue. Un lit de Broadway. Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant. "A la Carte". Bureau des BilleTS. 211 RUE ST. CHARLES. Dépôt: Station Terminale, rue du Canal. PRONK MAIN 2200.

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, REIMS



(Ediges l'Excellente Garantie) PAUL GELPI & FILS AGENTS 227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans. En faisant vos commandes mentionnez l'ABEILLE, S. V. P.

PETITES ANNONCES

PERSONNEL. Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abéille, 520 rue Conti. Téléphone Main 3487.

DEMANDES. ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour 815 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous fournissons de l'emploi. 636 rue Jull. 29 sept.—Jan.

ON DESIRE acheter un secrétaire ancien en orajou, avec ornements en cuivre. S'adresser 201 rue Conti, au directeur.

ON DEMANDE — Solliciteurs pour vendre l'annuaire des écoles aux Bèges au prix de quatre cents francs. Vous gagnerez dix cents par chaque annuaire vendu. Le total de cette vente servira à l'acquisition de vivres et de vêtements pour les femmes et les enfants Bèges nécessiteux. Votre travail peut sauver la vie de plusieurs innocents dans le Besoin. Ecrire au delegat Caldar Committee, 18 West 31st Street, New York. 7mars—dim mer ven—17

BULLETIN FINANCIER.

Change. New-York — 46 1/2. Paris, bankers, demand — 707.

Table with columns: Change, Gold, Silver, etc. Rows include New-York, Paris, London, etc.

Ventes. Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. — 1934. 1935. 1936. 1937. 1938. 1939. 1940. 1941. 1942. 1943. 1944. 1945. 1946. 1947. 1948. 1949. 1950. 1951. 1952. 1953. 1954. 1955. 1956. 1957. 1958. 1959. 1960. 1961. 1962. 1963. 1964. 1965. 1966. 1967. 1968. 1969. 1970. 1971. 1972. 1973. 1974. 1975. 1976. 1977. 1978. 1979. 1980. 1981. 1982. 1983. 1984. 1985. 1986. 1987. 1988. 1989. 1990. 1991. 1992. 1993. 1994. 1995. 1996. 1997. 1998. 1999. 2000.

Bons Divers. Street Railroads — 87. American Cities — 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200.

AVIS AUX CREANCIERS. Annonce Judiciaire. Joseph Laing vs. Joseph Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,500 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,506 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,507 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,508 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,509 — Division F — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,510 — Division G — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,511 — Division H — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,512 — Division I — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,513 — Division J — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,514 — Division K — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,515 — Division L — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,516 — Division M — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,517 — Division N — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,518 — Division O — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,519 — Division P — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,520 — Division Q — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,521 — Division R — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,522 — Division S — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,523 — Division T — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qui peuvent en avoir lieu, sous peine de voir leur créance déclarée non admise.

VENTES AUX ENCHERES.

Par LE CONSTABLE. ANNONCE JUDICIAIRE. Mandat de P. Arnold vs. William M. Joubert.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 2025 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause et causes intitulées, P. Arnold vs. William M. Joubert, je me suis rendu à la vente aux enchères publiques, le mardi 14 septembre 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Un piano et tabouret, un buffet à vaisselle, un buffet, un divan, un réfrigérateur, un aménagement de salon de six pièces, six chaises, une table de cuisine, une table artístique, une armoire, etc., etc. S'adresser au Constable de la Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans. 29 sept.—15

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété hypothéquée, de valeur, dans le Troisième District, portant le numéro municipal 620 rue Mandeville, entre les rues Royale et Chartres.

Suburban Building and Loan Association vs. Charles E. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,710 — En vertu d'un writ de fieri facias et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je me suis rendu à la vente aux enchères publiques, le mardi 14 septembre 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain portion de terre, susceptible d'être divisée en lots, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, entre les rues Mandeville, Chartres, Marigny et Iberville, d'une valeur de \$10,000.00, plus un certain portion de terre comprise à une distance de cinquante pieds et quatre-vingt-cinq centes des rues Royale et Mandeville, et mesurée treize-vingt-cinq pieds trois pouces de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes de section. S'adresser au Constable de la Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans. LOUIS KNOP, Constable de la Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans. 29 sept.—15

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Louis Allen. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,721 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Allen, décédé, testat.

Succession de Louis Abraham. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,722 — Division F — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Abraham, décédé, testat.

Succession de Patrick Abrier. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,723 — Division G — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Abrier, décédé, testat.

Succession de Frederick C. Weber. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,724 — Division H — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Frederick C. Weber, décédé, testat.

Succession de Oscar Schreiber. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,725 — Division I — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Oscar Schreiber, décédé, testat.

Succession de Thomas Connell. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,726 — Division J — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thomas Connell, décédé, testat.

Succession de C. W. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,727 — Division K — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de C. W. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,728 — Division L — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,729 — Division M — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,730 — Division N — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,731 — Division O — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,732 — Division P — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,733 — Division Q — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,734 — Division R — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,735 — Division S — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,736 — Division T — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,737 — Division U — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,738 — Division V — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,739 — Division W — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,740 — Division X — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,741 — Division Y — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.

Succession de Paul G. Watson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,742 — Division Z — Attendu que Arnold Fair, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Paul G. Watson, décédé, testat.